



RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL

PROGRAMME

Participants : Dirigeants de PME, secrétaires généraux
Directeurs des Ressources Humaines, responsables du personnel
Responsables paie, gestionnaires du personnel

Objectifs :

Vous serez capable de maîtriser les outils stratégiques suivants :

Les intérêts d'une rupture conventionnelle pour l'employeur et pour le salarié, ses conditions de validité et ses risques de remise en cause

Les limites à la rupture amiable du contrat de travail des salariés protégés

Etude comparée des modalités de résiliation amiable pour motif économique, leurs impacts sur votre gestion de personnel

Etude des champs d'application, des règles de procédure applicables, des conditions de validité d'un départ volontaire, des obligations de l'employeur, des régimes sociaux

Evaluation du risque de l'indemnité transactionnelle, les conditions de validité d'une transaction et ses risques de remise en cause

Durée : La formation est répartie sur 2 jours.

Les résiliations conventionnelles après la loi du 25 Juin 2008 :

I) Les ruptures amiables pour motif personnel

1° La résiliation conventionnelle du Code Civil
2° La nouvelle rupture conventionnelle du Code du Travail

II) Les ruptures amiables pour motif économique

1° Le départ volontaire dans le cadre d'un accord collectif, la convention de reclassement personnalisé, le congé de mobilité externe

2 °Les départs négociés, départs volontaires et départs en retraite

La transaction

Les intérêts d'une transaction : pour l'employeur et pour le salarié, quel est le moment de sa conclusion, quelles sont les questions à se poser avant d'envisager de conclure une transaction.

Rupture conventionnelle du contrat de travail : avantages et risques

Tous nos consultants sont des avocats, juristes ou experts comptables spécialisés